

Points de sécurité

Rappel pour les intervenants externes

Contacts

Merci de prendre contact avec la personne responsable du secteur dans lequel a lieu l'intervention.

Sécurité tpg	Romain Berger	+41 (0)22 308 32 02
Sécurité T	Didier Parreaux	+41 (0)22 308 35 52
I&B	Damien Roth	+41 (0)79 694 56 05
Bâtiments	Didier Doncque	+41 (0)79 248 09 67
• Bachet	Jérémy Lietti	+41 (0)79 865 60 41
• Jonction	Sébastien Grenard	+41 (0)79 909 41 79
• En Chardon	Christophe Luce	+41 (0)79 122 95 34

Urgences

Le numéro d'appel d'urgence européen est valable dans toutes les situations : **112**
Pour joindre les secouristes d'entreprise, composez le **3944 à l'interne**.

Comportements à suivre en cas d'urgence

1. Observer, réfléchir, agir
2. Supprimer le danger
3. Vérifier l'état de conscience
4. Alerter les secours
5. Sauver la vie

Les numéros d'urgence sont atteignables directement depuis l'ensemble des téléphones tpg.



Police 117
Sapeurs-pompiers 118
Ambulances 144
Toxicologie 145
Rega 1414



Police 17
Sapeurs-Pompiers..... 18
Ambulances 15
Toxicologie..... 15

Sorties de secours

En cas de besoin, merci de suivre les chevrons (zone piétonne obligatoire).



Alarme

Besoin de déclencher des alarmes à cause de dégagements de fumées, de gaz ou de poussières ? Le cas échéant, contactez sans attendre le service Bâtiments.

Horaires standards

de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, tous les jours de la semaine.

Si une intervention est à effectuer en dehors de ces horaires, merci de prévenir le service Bâtiment et le responsable du secteur.

Permis

Obligatoire pour conduire : nacelle, chariot élévateur, chariot à timon, grue, etc.

Sécuriser les lieux

Cette action est indispensable, d'autant plus en cas de soudure à l'arc, meulage, enlèvement de grilles, travaux en hauteur au-dessus de collaborateurs (sur nacelle) ou installation temporaire de tuyaux à même le sol.

EPI (Equipeement de Protection Individuelle)

Il est obligatoire selon l'intervention.

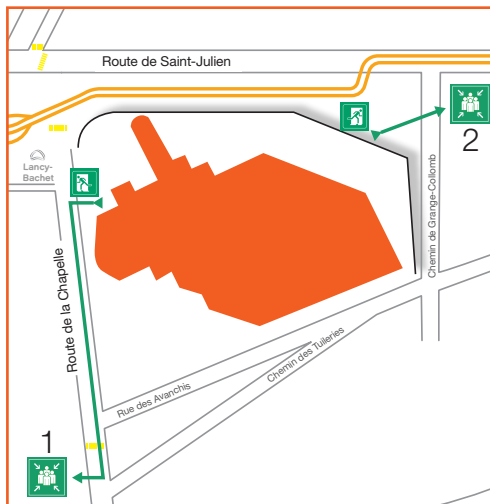




Points de rassemblement

Bachet-de-Pesay

1. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment du rez-de-chaussée au 4^{ème} étage inclus : sortie par le portail principal sur la route de la Chapelle, puis se rendre sur le parking du Centre d'animation pour retraités (CAD).
2. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment par les sous-sols : sortie par la boucle de tram au niveau de l'arrêt De Staël, puis se rendre au Chemin de Grange-Collomb.



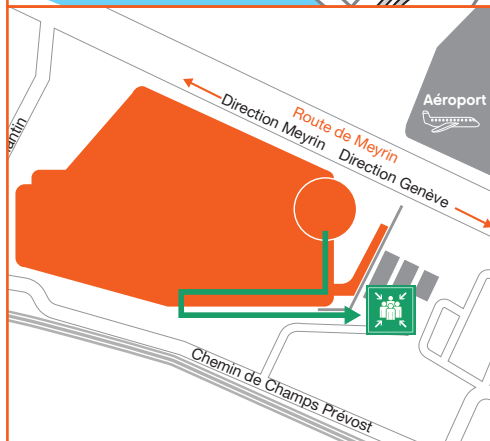
Jonction

Pour l'ensemble du personnel qui évacue le bâtiment administratif de l'horloge et/ ou le dépôt : sortie par la zone Arve et traverser la route en direction du point de rassemblement situé à côté de la grange (container).



En Chardon

Pour les personnes qui évacuent le bâtiment, que ce soit dans les ateliers ou dans la partie administrative : sortie au niveau du toit par l'accès donnant sur le chemin de Champs Prévost.



Produits dangereux

Sur l'ensemble de nos sites, merci de **limiter l'utilisation et la quantité** des produits portant ces pictogrammes.



Interdit sur nos sites

Sur l'ensemble de nos sites, il est **interdit de consommer** ces produits. Pour les personnes concernées, des espaces fumeurs réservés sont à disposition.



Danger

Les travaux sont interdits **à proximité d'une ligne aérienne**, sans accord préalable d'un responsable de l'infrastructure.



600 V

Déchets

Vous êtes responsables de l'évacuation de vos déchets. Dans une démarche responsable, des **points de tri sont à votre disposition** sur l'ensemble de nos sites.

Pensez à les utiliser.